



JURY des PRIX de l'OIV et PRIX de L'OIV

Organisation Internationale de la Vigne et du Vin

Secrétariat du Jury des Prix

OIV - 18, rue d'Aguesseau - F-75008 Paris

E-mail: jurydesprix@oiv.int

Web: www.oiv.int rubrique « Prix de l'OIV »



Qu'est-ce-que le Jury des Prix de l'OIV ?

les Prix de l'OIV récompensent les meilleurs **livres** parus au cours des deux précédentes années, dont le contenu présente un apport original, pertinent et de portée internationale pour le **secteur de la vigne et du vin**.

🌐 En 2016, le Jury des Prix de l'OIV a décidé d'accepter l'outil numérique interactif dans les 5 premières catégories : 1-Viticulture, 2-Œnologie, 3-Économie et Droit vitivinicoles, 4-Histoire, Littérature et Beaux-arts, 5-Vin et Santé.

🌐 Les ouvrages sont jugés par un panel de lecteurs spécialisés : professeurs d'université, journalistes, écrivains, scientifiques, historiens, sommeliers, œnologues, juristes, autres professionnels du secteur... de différents pays. Chaque livre est évalué par plusieurs lecteurs.

🌐 Après le retour des évaluations faites par les différents lecteurs, le Jury des Prix de l'OIV se réunit chaque année afin de désigner les lauréats.

Ce Jury est composé de hautes personnalités scientifiques et techniques issues de différents pays, qui ont présidé les commissions et sous-commissions de l'OIV.

Il est actuellement présidé par le poète et écrivain slovaque, František Lipka.



Ce qu'apporte le Prix décerné par le Jury des Prix de l'OIV

🌐 Il s'agit d'une reconnaissance à l'échelle internationale de livres édités concernant la vigne et le vin.

Les livres primés sont présentés sur le site de l'OIV : une référence dans le secteur.

Ils sont intégrés dans la bibliothèque de l'OIV à Paris, consultables sur place et sur demande par tout visiteur.

Les livres non primés font également partie de la bibliothèque de l'OIV.

🌐 Une cérémonie de remise des Prix a lieu à Paris en fin d'année ou en début d'année suivante selon la date de l'Assemblée Générale et de la réunion des membres du Jury des Prix.

Le Président du Jury des Prix préside cette cérémonie, en présence de la Présidente de l'OIV, du Directeur Général de l'OIV, du Secrétaire du Jury des Prix au cours de laquelle les lauréats reçoivent leur diplôme.

🌐 Sont présents lors de cette cérémonie des représentants des différents pays : Ministres, Ambassadeurs, Conseillers d'Ambassade, journalistes du vin, représentants des Maisons d'Édition, professionnels du secteur : professeurs, experts de l'OIV, œnologues, sommeliers etc...

🌐 L'Éditeur peut vendre l'ouvrage en communiquant sur le Prix de l'OIV qui a été décerné.

La maquette du bandeau du Prix obtenu ainsi que le logo de l'OIV sont fournis par le Secrétariat du Jury des Prix après l'annonce des résultats de la délibération du Jury.

🌐 **Aucune commande ni vente des livres ou outils numériques primés ne peuvent avoir lieu à l'OIV, ni par l'OIV, ni par les auteurs ou éditeurs, y compris à l'occasion de la cérémonie de remise des Prix.**



Les catégories déterminées par le Jury des Prix de l'OIV

🌐 Depuis 2010, le Jury des Prix a décidé d'ajouter trois nouvelles catégories aux catégories dites « scientifiques » afin de s'adapter à l'offre des livres dans le secteur :

- « **Découverte et présentation des vins** » pour les ouvrages de vulgarisation pédagogique,
- « **Vins et Territoires** » consacrée à la description des vins et vignobles du monde,
- « **Vins et mets** » pour valoriser une approche raisonnée de la consommation de vin.

🌐 Prix et Mention spéciale peuvent donc être décernés dans chacune des 10 catégories suivantes :

1-Viticulture

2-Œnologie

3-Économie et Droit vitivinicoles

Cette catégorie peut regrouper ou dissocier les 2 thèmes

4-Histoire, Littérature et Beaux-arts

Cette catégorie peut dissocier les 3 thèmes ou regrouper 2 thèmes ou les 3 thèmes

5-Vin et Santé

6-Découverte et présentation des vins

7-Vins et Territoires

8-Vins et Mets

9-Monographies et études spécialisées

Cette catégorie peut regrouper ou dissocier les 2 thèmes

10-Autres : Actes de symposia, Dictionnaires, Encyclopédies, Lexiques

Tous les thèmes des différentes catégories peuvent être traités dans les actes de symposia

🌐 Le Jury des Prix détermine la catégorie de chaque livre présenté : le candidat n'a donc pas à préciser la catégorie de l'ouvrage qu'il présente lors de son inscription.



Pour toute candidature aux Prix de l'OIV...

🌐 **L'ouvrage doit s'inscrire dans la mission de l'OIV : le développement des connaissances sur la Vigne et le Vin, donc dans une des 10 catégories déterminées par le Jury des Prix de l'OIV.**

🌐 **Les formats acceptés sont :**

- les éditions papier
- l'e-book, téléchargeable (PDF / Kindle)
- l'outil numérique interactif

Les revues ne sont pas acceptées, ni les documents publicitaires et commerciaux.

🌐 Code de déontologie en raison de la présence de publicité dans les formats numériques :

« Dans un souci d'information objective, le format numérique interactif ne doit pas contenir d'action de lobbying ou de publi-reportage, la publicité doit être encadrée et justifiée par rapport au sujet traité. Pour les guides il ne doit pas s'agir d'un catalogue de vente. »

🌐 Tout ouvrage est jugé sur le volume de travail, la présentation et l'organisation (des unités d'information pour le outil numérique interactif), la qualité de son contenu, l'originalité, la portée internationale et enfin l'impression générale qu'il donne au lecteur ou à l'utilisateur de l'outil numérique.

Concernant l'outil numérique interactif, le degré d'interactivité est jugé en plus de ces 6 critères.

🌐 **Un ouvrage (déjà primé ou non primé) ne peut pas être présenté au Jury une seconde fois.**



Quelles sont les modalités et conditions pour proposer une candidature au Jury des Prix de l'OIV?

🌐 Envoyer l'ouvrage édité sous format papier obligatoirement en **6 exemplaires** de chaque volume si l'ouvrage est en plusieurs volumes, par voie postale (**frais d'envoi à la charge de l'expéditeur**) **avant le 28 février** de chaque année à : **OIV – Secrétariat du Jury des Prix – 18 rue d'Aguesseau – 75008 Paris - France**

TRÈS IMPORTANT pour la portée internationale : si le livre est édité en version papier dans plusieurs langues, envoyer 3 exemplaires dans chacune des 2 langues ou 2 exemplaires dans chacune des 3 ou 4 langues par exemple.

🌐 L'e-book (PDF/Kindle) et le lien pour l'outil numérique interactif, doivent être envoyés **gratuitement** à : jurydesprix@oiv.int et communicables aux lecteurs désignés par le Comité du Jury des Prix **gratuitement et sans demande d'autorisation à l'auteur ou à l'éditeur.**

🌐 Adresser par courriel à : jurydesprix@oiv.int avant la clôture des inscriptions (**28 février** de chaque année):

- 1°) la **fiche d'inscription** à télécharger sur le site internet de l'OIV www.oiv.int ou envoyée par le Secrétariat du Jury des Prix.
- 2°) le **dossier de presse** comprenant **OBLIGATOIREMENT** :
 - 1) bref **descriptif ou résumé de l'ouvrage**, dans la/les langue/s du livre, ou de préférence en français ou anglais pour les livres écrits dans une autre langue que le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand.
 - 2) visuel de **couverture de cet ouvrage (jpeg)**
 - 3) brève **présentation du ou des auteurs.**



Quelques précisions

🌐 Pour tout ce qui concerne le Jury des Prix de l'OIV, il existe une adresse et un référent uniques et permanents:

- Pour tous les échanges, renseignements, pour toute communication de pièces du dossier de candidature : **uniquement par courrier électronique à jurydesprix@oiv.int / Secrétariat du Jury des Prix de l'OIV**
- Pour l'envoi des livres, par envoi postal à : **OIV - Secrétariat du Jury des Prix
18 rue d'Aguesseau - 75008 Paris – France**

🌐 Un accusé de réception des 6 exemplaires du livre présenté est adressé à l'expéditeur (éditeur et/ou auteur/s) en moyenne 15 jours après l'arrivée des livres au siège de l'OIV.

🌐 Les résultats sont annoncés sur le site internet de l'OIV à l'issue de la réunion annuelle du Jury des Prix ; qui a lieu soit en juin soit en novembre.

Ces résultats de la délibération du Jury sont également adressés individuellement à tous les candidats et aux éditeurs après la réunion du Jury des Prix. La date de la remise des Prix est alors indiquée aux lauréats.

Les auteurs lauréats et leurs éditeurs reçoivent une invitation par voie électronique environ 5 semaines avant la cérémonie, confirmant la date et l'heure de la remise des Prix.

🌐 Il n'est pas demandé au candidat de frais d'inscription, mais de bien adresser toutes les pièces nécessaires à la gestion de la candidature.

Une candidature ne peut être retenue si le Secrétariat du Jury des Prix n'a pas reçu les 6 exemplaires demandés pour chaque ouvrage (et chaque volume) présenté en version papier, ou la version PDF, ou encore le lien pour l'outil numérique, ainsi que les différents éléments nécessaires à la gestion du dossier de candidature, avant la date de clôture fixée chaque année au 28 février.

🌐 Les 6 exemplaires de chaque livre en format papier sont destinés aux différents lecteurs et à la Bibliothèque de l'OIV, et ne sont pas restitués aux auteurs ou éditeurs.

🌐 Les frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion de la cérémonie de remise des Prix ne sont pas pris en charge par l'OIV.